

RAPPORT

ANNUEL 2023-2024

ASSOCIATION POUR
L'ASSURANCE COLLECTIVE
DES ORGANISMES
COMMUNAUTAIRES DU QUÉBEC

RAPPORT ANNUEL

Table des matières

1 Mot du président du conseil d'administration et de la Directrice Générale

2 Présentation de l'AACOCQ

4 Structure de l'AACOCQ

5 Nos membres

6 Notre régime d'assurance collective

7 Nos réalisations 2023-2024

14 Notre plan d'actions 2024-2025

15 En terminant... remerciements



MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Chers·ères membres et partenaires,

L'année qui se termine a été haute en couleurs et remplie de changements. Du départ de certains joueurs de notre équipe ayant quitté le navire vers d'autres horizons jusqu'à l'arrivée d'autres renforts, notre mission a su garder son cap et naviguer au travers ces eaux tumultueuses.

Notre membrariat a continué de croître comme vous pourrez le constater à la lecture de ce document. Les valeurs fortes du communautaire reflétées à L'AACOCQ portent ce projet d'une année à l'autre avec une force tranquille mais exponentielle.

Grâce à notre financement, l'équipe de direction et le conseil d'administration a construit un plan stratégique, qui guidera les actions des prochaines années. Le développement de la structure RH évolue, les bases sont solides et l'arrivée d'Annie-Kim Décary à la direction générale en ce début d'exercice 24-25, est un nouveau pas dans cette direction.

Avec plus de vingt ans d'expérience en posture managériale en France et au Québec, Annie-Kim apporte son expertise des conditions de travail du secteur et souhaite porter le nombre d'adhésion encore plus loin. Nous lui souhaitons la bienvenue!

Nos objectifs clairement en ligne de mire, nous avons désormais un plan limpide, durable, rempli de gouvernance et de bienveillance, tout cela pour poursuivre notre mission envers vous, envers nos parties prenantes et nos collaborateurs exisants et futurs.

Dans un souci de continuité et de développement, nous continuerons à s'impliquer dans le tissu associatif communautaire et iront rejoindre un plus grand volume d'organismes pour assurer un développement humain, sain et certain.

D'autres changements se profilent et à ce stade nous sommes très heureux de regarder dans la lentille de 2024-2025 afin de porter encore plus haut la mission de l'AACOCQ et valoriser l'assurance collective auprès des organismes et travailleurs du secteur.

Assurez-vous de nous suivre pour rester à l'affût!

Annie-Kim Décary
Directrice générale

Pour le conseil d'administration

Ian Renaud-Lauzé
Président

PRÉSENTATION DE L'AACOCQ

Notre histoire

2005

NAISSANCE DES AVANTAGES SOCIAUX EN MILIEU COMMUNAUTAIRE

C'est à partir d'une enquête sur les avantages sociaux dans les organismes communautaires, publiée en 2005 par le Centre de formation populaire (CFP) et Relais-femmes, que des démarches nationales permettant aux organismes de se doter d'un régime de retraite ou d'une assurance collective dans leur milieu de travail fut initié par le milieu communautaire au Québec.

2007

VERS UNE ASSURANCE COLLECTIVE ACCESSIBLE AU QUÉBEC

Dès 2007, la Table nationale des Corporations de développement communautaires (TNCDC) met sur pied une assurance collective regroupant la TNCDC, les CDC et leurs membres. L'assurance collective de la TNCDC attire la curiosité et l'intérêt de plusieurs organismes non-membres de CDC. Or, selon le règlement de la Loi sur les assurances, le groupe de la TNCDC ne pouvait pas accepter les demandes provenant de l'extérieur de son réseau. Se développe alors l'idée de démarrer un groupe d'assurance collective qui accueillerait tous les organismes communautaires du Québec.

2013

INITIATIVES ET PARTENARIATS POUR UNE ASSURANCE COMMUNAUTAIRE

En 2013, le Comité interministériel octroie un mandat à la TNCDC pour vérifier la faisabilité sur la mise sur pied d'un groupe d'assurance collective au bénéfice des personnes salariées des organismes communautaires du Québec. Pour mettre en route une telle démarche, la TNCDC s'entoure de précieuses collaborations.

Un comité d'encadrement est formé :

- de la TNCDC ;
- du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) ;
- de Relais-femmes ;
- et accompagné par le Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

Le projet est aussi soutenu par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) pendant quelques années.

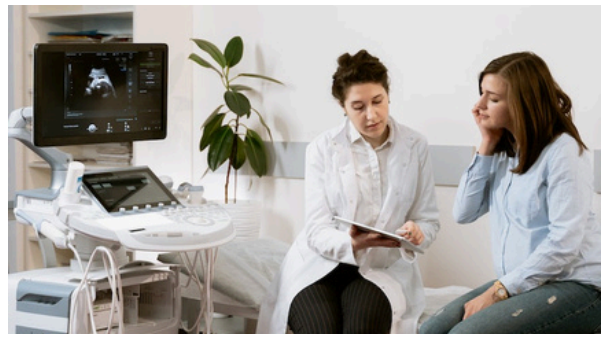
2016

UNE NOUVELLE ASSOCIATION VOIT LE JOUR

Le 6 octobre 2016, une assemblée de fondation réunissant une trentaine d'organisations issues de l'action communautaire avait lieu, et un conseil d'administration provisoire fut nommé pour poursuivre la démarche. Avec le soutien de Normandin Beaudry et de Vigilis, le CA provisoire choisit les principes directeurs du régime, reflétant les valeurs de l'action communautaire. Un

régime d'assurance collective plus flexible fut finalisé et envoyé aux assureurs pour soumissions.

2017



NAISSANCE D'UN NOUVEAU RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE : LA FUSION DE LA TNCDC ET L'AACOCQ

En 2017, une campagne de communication crée une grande demande de soumissions provenant des groupes communautaires pour le démarrage du régime. Quant au CA provisoire, il poursuivait ses démarches d'incorporation. Très rapidement, soit le 1er juin 2017, le régime fut mis en vigueur avec près de 110 regroupements et organismes membres. À la même date, le régime d'assurance collective de la TNCDC fut aboli pour se fondre au sein de l'AACOCQ.

2022

L'AACOCQ : DE LA CROISSANCE RAPIDE À UN LEADHERSHIP AFFIRMÉ

En seulement cinq ans, l'AACOCQ a triplé son membership et quadruplé le nombre d'employé·e·s assuré·e·s. Elle développe

maintenant un leadership national visant l'amélioration des conditions de travail dans le secteur de main d'œuvre.

La connaissance de l'assurance collective, son accessibilité financière et la capacité des organisations à mettre en place et conserver un régime d'assurance collective pour ses employé·e·s demeurent des enjeux sur lesquels l'AACOCQ désire agir, afin de permettre à nos travailleur·euse·s de profiter de conditions de travail adéquates.

200%

de croissance en 5 ans pour le **membership**, marquant un **triplement** significatif.

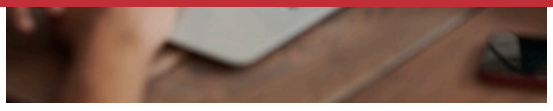
300%

d'augmentation en 5 ans pour les **employé·e·s assuré·e·s**, se traduisant par un **quadruplement** notable.



Structure de l'AACOCQ

Conseil d'administration et équipe de la permanence
2023-2024



Conseil d'administration



Ian Renaud-Lauzé

Président

Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes de la Capitale nationale



Caroline Forget-Galipeau

Vice-Présidente

Regroupement des Maisons des jeunes du Québec



Rémi Pelletier

Trésorier

Corporation de développement communautaire du Haut-Saint-Laurent



Michel Alexandre Cauchon

Secrétaire

Fédération des centres d'action bénévole du Québec



Sylvie-Anne Rheault

Administratrice

Table nationale des Corporations de développement communautaire



Gilles Brûlé

Administrateur

Carrefour d'Aide aux Non Syndiqués-es inc.



Alexandra Maltais

Administratrice

Membre individuelle

Équipe de la permanence



Nadine Saumure

Directrice générale



Claudine Labbé

Coordonnatrice



Sarah-Jeanne Tamas

Conseillère en recherche et évaluation (Projet portrait)

NOS MEMBRES

Évolution et répartition géographique de nos adhérent·e·s

Nombre de membres inscrit.es

2049

25%

de croissance par rapport à 2023

Organisations adhérentes

412

14%

d'augmentation depuis 2023

Les membres de l'AACOCQ proviennent de partout au Québec, de l'Abitibi-Témiscamingue à la Gaspésie.

ASSOCIATION POUR L'ASSURANCE COLLECTIVE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DU QUÉBEC

Notre régime d'assurance collective

Principes fondateurs

Avant d'actualiser le régime d'assurance collective, le conseil d'administration provisoire (2016) a choisi des principes directeurs pour orienter ses décisions. Les principes directeurs sont la base du design du régime d'assurance collective et représentent le pont entre l'assurance collective et le milieu de l'action communautaire. Ils guident encore les décisions du conseil d'administration à l'égard du régime. **Les six (6) principes directeurs sont :**

1. 

La sécurité financière

Offrir une protection minimale en cas de catastrophe suite à un décès, une invalidité ou une maladie.

2. 

Compétitivité

Offrir une assurance collective à un coût compétitif pour chaque organisme.

3. 

La flexibilité

Considération des besoins différents par organisme.

4. 

Le contrôle des coûts futurs

Introduire des mécanismes pour assurer la pérennité du régime à long terme.

5. 

La simplicité

Minimiser l'implication des organismes (dans l'administration courante du régime d'assurance).

6. 

La compréhension

Offrir un régime facilement compréhensible pour les organismes et les employé·e·s.



Nos réalisations 2023-2024

Durant l'exercice 2023-2024, l'AACOCQ a démontré une capacité accrue à répondre aux impératifs du secteur communautaire. Cette année a été caractérisée par l'élaboration de la planification stratégique, le départ de la directrice générale en cours d'année, mais aussi une collaboration renforcée avec nos partenaires institutionnels et une optimisation continue de notre structure organisationnelle. Que ce soit par l'obtention de financements essentiels, l'intégration de compétences clés au sein de notre équipe ou par l'approfondissement de nos engagements sectoriels, chaque réalisation témoigne de notre détermination à promouvoir et à défendre les intérêts de nos membres. Nous vous invitons à parcourir, dans les pages suivantes, le bilan détaillé de nos actions et projets menés au cours de cette période.

1 Évolution de l'équipe de travail et conditions travail

Dès juillet 2023, l'AACOCQ a embauché Sarah-Jeanne Tamas pour un contrat de six mois, afin d'aider la direction, entre autres, à structurer l'association. À l'automne 2023, alors que le conseil d'administration et la direction travaillaient déjà à la planification stratégique et à la mise en place d'une politique de conditions de travail, l'association a adhéré au Régime de retraite des groupes communautaires et de femmes. Le travail sur la grille d'échelle salariale est toujours en cours et se dessinent les fiches de postes des deux personnes qui seront embauchées en 2024-2025 pour optimiser nos ressources et continuer de développer nos services aux membres. Enfin, la politique des conditions de travail a été validée en avril dernier.





2 Conseil d’administration

Comme l’association est jeune et non-consolidée financièrement, le conseil d’administration travaille sur tous les dossiers qui vous sont présentés dans nos réalisations. Plus spécifiquement, en 2023-2024, le conseil d’administration s’est réuni à 5 reprises, en plus d’élaborer la planification stratégique avec la direction et de voir aux démarches relatives à un changement d’assureur.

Il a aussi veillé au développement de l’AACOCQ, à orienter l’équipe de travail, en plus de voir à la saine gouvernance et administration des protections du régime de l’AACOCQ. Le conseil d'administration a également s’est assuré du bon déroulement des opérations de base en l’absence d’une équipe de travail. Un sous-comité recrutement s’est rencontré pour l’embauche d’une nouvelle directrice générale et trois réunions se sont tenues en mai et juin à cet effet.

3 Suivi du régime d'assurance collective

Au 1er novembre 2023, les primes du régime d'assurance collective de l'AACOCQ ont subi une hausse globale de 12,7 %. Cette hausse s'explique par l'inflation des coûts et l'augmentation de l'utilisation du régime en soins médicaux et en soins dentaires.
Le 1er janvier 2024, quelques modifications ont été apportées au régime d'assurance collective de l'AACOCQ.



Fluctuation de la franchise médicament

Par souci de contrôle des coûts et pour assurer la pérennité financière du régime, la franchise par prescription pour les médicaments d'ordonnance est passée de 5$ à 7$.

Amélioration des prestations

Pour s'arrimer avec la bonification de la durée maximale des prestations de maladie de l'assurance-emploi qui est passé de 15 à 26 semaines, la durée maximale des prestations du programme supplémentaire à l'assurance-emploi offert par l'AACOCQ est passée de 15 à 26 semaines et ces prestations ont été bonifiées pour représenter globalement 75 % du salaire hebdomadaire brut (plutôt que 66,67 % auparavant).

Les prestations d'invalidité de longue durée débutent maintenant après 26 semaines d'invalidité.



Changement d’assureur

Afin de demeurer le plus concurrentiel possible pour nos membres en termes de coûts, **après 7 ans avec le même assureur**, le conseil d’administration de l’AACOCQ a décidé de procéder à une démarche auprès d’autres assureurs, pour comparer les tarifs et services offerts.

Sondage télémédecine

Après avoir reçu quelques appels de nos membres quant aux services de télémédecine du régime d’assurance collective et dans le souci de bien représenter ses membres, l’AACOCQ, avec la collaboration de Normandin Beaudry et Vigilis, a sondé tous les organismes ayant choisi cette option afin d’évaluer leur niveau de satisfaction.

Webinaires et présentations de l'AACOCQ 2023-2024

4

16 **Webinaires** pour tous
Expliquant le régime et ses avantages

8 **Rencontres de regroupements**
Régionaux et Nationaux

250 **Organisations participantes**

Formations aux employé·e·s assuré·e·s

5

5 **Formations**
Sur les bonnes pratiques courantes en assurance collective et avec le régime

50 **Personnes rejointes**
Taux de satisfaction de **90%**



6 Représentations et leadership national

Réseau Québécois de l'Action Communautaire Autonome

L'AACOCQ s'est impliquée dans le comité conditions de travail du RQ-ACA. Le comité développe et met en œuvre une stratégie de revendication et des outils de réflexion visant à améliorer les conditions de travail des organismes d'ACA, en plus d'évaluer les besoins et soutenir les membres dans ce processus.

En 2023-2024, le comité a travaillé à l'élaboration d'un outil de référence regroupant les différents outils en matière de conditions de travail développés par l'action communautaire autonome. Le lancement de l'outil de référence a eu lieu le 22 mai dernier, devant 40 personnes et c'est Nadine Saumure qui en a fait la présentation.

Comité Sectoriel de Main-d'Oeuvre de l'Économie Sociale et de l'ACtion

L'AACOCQ a tenu un kiosque d'information lors de la journée RH du CSMO-ÉSAC qui a eu lieu le 1er mai dernier. Nous avons eu la chance d'échanger avec certains de nos membres et de répondre aux questions de divers organismes tant du communautaire que de l'économie sociale. En participant aux différentes conférences, nous avons pu échanger avec des collègues du milieu et tisser des liens. L'expérience fut positive et a permis à l'AACOCQ d'obtenir de la visibilité et de se faire connaître

7

Plan stratégique de l'AACOCQ

En 2023-2024, l'équipe a obtenu du financement pour un accompagnement d'expertise afin de créer un plan stratégique. Un diagnostic a d'abord été fait pour élaborer les besoins réels en lien avec le public accompagné en partenariat avec AXXIO. Aidés par les rapports d'évaluations produits récemment ainsi que des réunions du C.A. (lac à l'épaule en février 2024), l'ensemble de l'équipe de direction a réussi à dégager des axes de travail prioritaires et concis en termes de suivi et d'indicateurs de réussite.

Objectif 1



Consolider l'organisation

- Optimiser les relations avec les partenaires d'affaires pour maintenir un régime compétitif;
- Bâtir une structure organisationnelle pour répondre aux besoins de l'AACOCQ;
- Pérenniser le financement;
- Bâtir un plan de communication en collaboration avec les partenaires d'affaires pour développer les stratégies de communication.

Objectif 2



Développer l'influence de l'AACOCQ

- Être influant auprès des partenaires du réseau;
- Être un interlocuteur incontournable auprès du gouvernement pour les questiosn relatives aux conditions de travail;
- Se positionner publiquement sur l'importance de l'universalité et l'accessibilité des services publiques en santé et services sociaux par notre regard particulier relativement à l'assurance collective.

Objectif 3



Augmenter le membrariat et développer la vie associative

- Développer le membrariat;
- Se faire connaître davantage par les membres et les assurés;
- Accompagner les membres.

EN TERMINANT... REMERCIEMENTS

Nos plus chaleureux remerciements sont pour vous, membres de l'AACOCQ, qui nous avez octroyé votre confiance et qui croyez en la force du milieu communautaire et de l'économie sociale.

C'est en découvrant les bénéfices de l'assurance collective qu'on se rend compte de ce qui nous échappait auparavant.

Citation provenant d'une participante anonyme lors d'un groupe de discussion organisé par l'AACOCQ en mai 2023.

Nous remercions le Gouvernement du Québec pour son soutien financier qui nous permet d'accomplir nos objectifs.

Avec la participation financière de :

Québec

Nous tenons aussi à remercier l'apport de nos partenaires pour leur expertise.

normandin beaudry
noir sur blanc

VIGILIS
ASSURANCE & SERVICES FINANCIERS

ASSOCIATION POUR L'ASSURANCE COLLECTIVE
DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DU QUÉBEC

L'Association pour l'assurance collective des organismes communautaires du Québec créé en 2017 par des regroupements nationaux d'action communautaire vise à améliorer l'accès à l'assurance collective pour tous les organismes communautaires et les entreprises d'économie sociale du Québec.

1-135 rue Radisson,
Trois-Rivières, Québec
G9A 2C5

514-316-7702

www.aacocq.com



2023

2024

2024-2025 annonce des ouvetures et des échanges riches dans le secteur communautaire et celui de l'économie sociale. Votre engagement continu sera crucial pour relever les défis à venir. Ensemble, nous sommes plus forts et plus résilients.